

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le douze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Madame TERNISIEN Nadine*

Date de Convocation : 04/11/2019

Nombre de Membres en exercice : 12

Nombre de Votants : 10

Messieurs :

FORT Gildas – HOPPE Emmanuel - MAUGER Marcel – PALENZUELA René – PETEL Bertrand  
- ROBERT Bruno – THIFAGNE Guillaume

Madame :

TERNISIEN Nadine

Pouvoir de M. PATTYN Stéphane à Mme TERNISIEN Nadine

M. GODEFROY Christian à M. THIFAGNE Guillaume

Secrétaire de séance :

M. PALENZUELA René

<b>TRAVAUX ET ACHATS 2019</b>
-------------------------------

*Délibération N° 20190033*

*Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2019*

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de retenir les entreprises suivantes :

- **CEPS** – Réfection salle de bain logement communal : 981 € HT
- **DUTHE** – Changement portes Ecole : 8 230,44 € HT
- **LEBLANC Illuminations** – Achat d'un sapin : 1 239 € HT
- **ALLOT MATERIAUX** – Mise en place d'un Abri bois Ecole : 3 101,42 € HT
- **CEPS** – Création d'un WC PMR Ecole : 3 846 € HT
- **REFERENCE AUTO** – Achat d'un véhicule : 8 715,76 € HT
- **SIEGE – Enfouissement des réseaux rue Bernard Petel / rue du Hazé**
  - Montant total TTC : 59 000 €
  - Part communale à 7% sur la Distribution Publique HT : 1 983,33 €
  - La T.V.A étant prise en charge par le S.I.E.G.E
  - Part communale à 20% sur l'Eclairage Public HT : 2 500,00 €
  - La T.V.A étant prise en charge par le S.I.E.G.E
  - Part communale à 30% sur le Réseau Télécom HT + TVA : 4 166,67 €
- **SIEGE – Enfouissement des réseaux rue Bourvil / Chemin des Ecoliers**
  - Montant total TTC : 124 000 €
  - Part communale à 7% sur la Distribution Publique HT : 8 166,67 €
  - La T.V.A étant prise en charge par le S.I.E.G.E
  - Part communale à 20% sur l'Eclairage Public HT : 10 833,33 €
  - La T.V.A étant prise en charge par le S.I.E.G.E
  - Part communale à 30% sur le Réseau Télécom HT + TVA : 18 750,00 €

Et de solliciter la Communauté d'Agglomération pour des fonds de concours pour ces différents travaux et achats.

**TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE 2020**

*Délibération N° 20190034*

*Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2019*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'augmenter les tarifs des concessions pour l'année 2020, soit :

Perpétuelle : 320 €  
50 ans : 270 €  
30 ans : 220 €  
Columbarium : 930 €

**RIFSEEP 2019**

*Délibération N° 20190035*

*Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2019*

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique Territoriale à compter du 1er janvier 2016.

Le RIFSEEP se décline en deux parts :

- L'indemnité de fonctions, de sujétion, et d'expertise (IFSE) et le complémentaire indemnitare annuel (CIA)

Les plafonds applicables à ces deux éléments sont définis selon le groupe de fonctions auquel est rattaché l'agent.

**Catégorie C :**

**Filière administrative :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Adjoint Administratifs Territoriaux</b>		Montants annuels minimums de l'IFSE	Montants annuels maximums de l'IFSE	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe C1	Chef de service, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	0 €	11 340 €	1 260€
Groupe C2	Technicité particulière, sujétion particulière, encadrement intermédiaire, responsable de secteur, assistant(e), agent comptable, intervenant scolaire, instructeur, secrétaire de direction, chargé(e) de communication, animateur, conseiller(e) séjour....	0 €	10 800 €	1 200€
Groupe C3	Agent d'exécution, agent d'accueil, agent administratif, agent de service ...	0 €	10 285 €	1 200€

## Filière technique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des <b>Adjoints Techniques Territoriaux</b>		Montants annuels minimums de l'IFSE (planchers)	Montants annuels maximums de l'IFSE (plafonds)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe C1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, conduite de véhicules, encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications, ...	0 €	11 340 €	1 260€
Groupe C2	Technicité particulière, sujétion particulière, encadrement intermédiaire, chef d'équipe, gardien, mécanicien, instructeur, chauffeur...	0 €	10 800 €	1 200€
Groupe C3	Agent d'exécution, accompagnateur, agent de voirie, agent d'assainissement, agent de déchetterie, agent polyvalent...	0 €	10 285 €	1 200€

Les montants indiqués ci-dessus sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

L'IFSE est versé mensuellement et/ou annuellement à l'agent selon un coefficient fixé entre 0 et 100% du montant du plafond du groupe de fonctions dont il dépend.

Le coefficient de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen, à la hausse comme à la baisse :

Ces cas sont obligatoires :

- à minima tous les 4 ans ou à l'issue de la première période de détachement dans le cas des emplois fonctionnels
- en cas de changement de poste relevant d'un même groupe de fonctions
- en cas de changement de fonctions
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois
- 

### **Le Conseil Municipal décide, à 8 pour et 2 absentions :**

- De prolonger le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019
- De rappeler que Madame le Maire fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et/ou les montants correspondants.
- D'inscrire au budget, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

<b>TARIFS SALLE 2020</b>
--------------------------

*Délibération N° 20190036*

*Date de réception en Préfecture : 14 novembre 2019*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de modifier les tarifs de la location de la salle 1 pour 2020 (la salle n° 2 étant réservée pour les associations) soit :

Commune		(la salle n'est plus louée aux extérieurs)
Salle 1	250 €	
Chauffage	50 €	(du 15/10 au 15/04)
Cautions	250 €	
Ménage	50 €	
Acompte	125 €	de Réservation

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Le contrat de maintenance de l'Eclairage public ayant pris fin, une proposition a été effectuée par BRUNET BATAILLE avec 3 passages par an.
- M. PETEL déplore que certaines maisons n'aient pas été prises en compte dans le raccordement à la future station d'épuration.

-